

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Budget prévisionnel 2023

1. Dépenses

24 500 €

1) Animation de la CLI (recherche documentaire, préparation et organisation des réunions, rédaction d'actes administratifs, contacts divers ASN – ANCCLI - collectivités, courriers, participation aux réunions de chargés de mission, actualisation du site Internet) : 0,2 ETP (46 jours/an) d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	14 000 €
2) Photocopies, affranchissements, téléphone	1 000 €
3) Cotisation ANCCLI	1 000 €
4) Documentation	100 €
5) Location de salle	200 €
6) Frais de déplacement	1 500 €
7) Maintenance et actualisation du site Internet : 0,01 ETP d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	700 €
8) Conception/réalisation d'outils de communication / relations presse : 0,01 ETP d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	700 €
9) Fabrication et routage d'outils de communication	1 000 €
10) Encarts presse et actions de communication - journée du 13 octobre	1 500 €
11) Plateau technique et service / accueil séances plénières : 0,02 ETP d'un agent de catégorie C (évalué à 40 000 €/an en coût global employeur)	800 €
12) Gestion financière : 0,01 ETP d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	700 €
13) Hébergement et maintenance du site Internet	400 €
14) Sécurité des réunions publiques	300 €
15) Provisions repas/accueil-café, fluides divers	600 €

2. Recettes

24 500 €

Moyens fournis par le Conseil départemental	19 500 €
Subvention de l'ASN	5 000 €

A Orléans, le

27 JAN. 2023

Le Président de la Commission Locale d'Information
de Dampierre-en-Burly

Jacques MESAS